

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

NE PÉNALISEZ PAS LES HÔPITAUX PRIVÉS À BUT NON LUCRATIF, UN MODÈLE PERFORMANT DÉSORMAIS FRAGILISÉ

Modèle dominant dans la plupart des pays industrialisés, l'hôpital privé à but non lucratif joue dans le paysage hospitalier français un rôle important et historique aux côtés des hôpitaux publics et des cliniques privées.

Les atouts de ce modèle ont été si souvent mis en avant que nous aurions pu nous attendre à ce que la réforme du système de santé s'en inspire.

Il n'en est rien. **Le gouvernement nous impose pour l'année 2018 une baisse de 2,7% des tarifs qui financent notre activité, baisse très nettement supérieure à celles que subissent les établissements publics (-1,2%) et les cliniques privées (-0,9%).**

Il crée pour le futur de nos établissements les bases de tarifs significativement et durablement plus bas que ceux du secteur public, alors que nous supportons du fait de notre statut des charges sociales plus lourdes. En même temps, certains d'entre nous sont en bute à des attaques sur la présence des hospitalo-universitaires au sein de leurs corps médicaux.

Ces décisions sont difficilement compréhensibles au regard du rôle majeur que jouent nos hôpitaux dans l'offre de soins hospitaliers de leurs régions où ils sont considérés comme des références. Elles heurtent tous les acteurs investis dans ces établissements ainsi que les Fondations, Mutuelles et les Associations qui les soutiennent. Nos patients ne manqueront pas de s'inquiéter du maintien, dans ces conditions, de la qualité de service à laquelle ils sont habitués.

Quelques vérités incontestables mais trop souvent négligées doivent être rappelées au sujet des hôpitaux privés à but non lucratif :

- Nos établissements, le plus souvent créés par des Fondations reconnues d'utilité publique par des Mutuelles ou par des Associations ne développent aucune activité commerciale et ont pour seul but de contribuer au progrès de la Santé Publique, dont ils ont été les pionniers, bien avant la création de la Sécurité Sociale. Ils se distinguent par une approche des soins profondément humaniste, au sein d'établissements eux-mêmes à taille humaine.
- Nos établissements sont pleinement acteurs du Service Public et en supportent toutes les obligations : accueil de tous les patients sans discrimination, continuité des soins, formation des jeunes professionnels, recherche...
- Nos établissements, en sus des contraintes du Service Public, sont les seuls en France à avoir inscrit dans leurs valeurs l'absence de reste à charge pour le patient.
- Nos établissements allient, au respect d'obligations identiques à celles de l'hôpital public, la souplesse et la rigueur de gestion du privé. Ils ont maintes fois montré leur capacité et leur rapidité d'adaptation à l'évolution des besoins de santé de la population. En dépit de charges sociales plus lourdes et de la nécessité de financer seuls leurs investissements, ils ont démontré qu'ils arrivaient jusqu'ici à s'équilibrer avec des tarifs identiques à ceux du secteur public.

Qu'on ne s'y méprenne pas : ce n'est en aucun cas la régulation du système de santé que nous mettons en cause. Nous saluons et même encourageons la priorité mise par le gouvernement sur la résolution des difficultés du système de santé français et de la crise de l'hôpital public.

En revanche nous dénonçons le choix de pénaliser nos hôpitaux, qui, si les décisions prises étaient maintenues, seraient désormais confrontés à une équation impossible : celle de supporter les obligations de service public les plus contraignantes, et les charges sociales les plus élevées, avec les tarifs les plus bas.

Ces décisions vont à l'encontre de la volonté affichée par le Président de la République de moderniser les structures du pays. Nous pensons que le modèle des hôpitaux privés à but non lucratif devrait être montré en exemple plutôt que pris pour cible.

Monsieur le Premier ministre, nous en appelons à votre sens de l'équité, et nous vous demandons de mettre un terme à ces décisions injustes, première étape d'une discussion plus large sur la place de l'hospitalisation privée à but non lucratif en France.

Nous, Présidents des Fédérations des établissements à but non lucratif



Antoine DUBOUT
Président



Thierry BEAUDET
Président

Nous, Présidents des conseils d'administration bénévoles des fondations, associations et mutuelles, et Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement qui portons le modèle des hôpitaux privés à but non lucratif.

Groupe des hôpitaux de l'Institut Catholique De Lille

Jacques Richir / Président
Dr. Amélie Lansiaux / Présidente CME

Hôpital Foch

Jean-Paul Vermès / Président
Dr. Brigitte Bonan / Présidente CME

Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph

Georges-Christian Chazot / Président
Dr. Pascal Priollet / Président CME

Hôpital Saint Joseph Marseille

Antoine Dubout / Président
Dr. Nicolas Valerio / Président CME

Groupe Mutualiste Hospitalier Grand Ouest

Joseph Deniaud / Président
Dr. Isabelle Vrignaud / Présidente CME

Groupe AHNAC

Dominique Diago / Présidente
Dr. Gilbert Lacroix / Président CME

Hôpitaux privés de Metz

Pierre Batsch / Président
Dr. Jacques Mariot / Président CME

Institut Mutualiste Montsouris

Daniel Havis / Président
Dr. Marc Beaussier / Président CME

Fondation Adolphe de Rothschild

Benjamin de Rothschild / Président
Dr. Jean-Michel Devys / Président CME

Groupe Diaconesses Croix St Simon

Jérôme Brunel / Président
Dr. Thierry Harvey / Président CME

Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble

Christian Jarry / Président
Dr. Stéphane Vinzio / Président CME

Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc Lyon

Michel Greco / Président
Dr. Emmanuel Villar / Président CME

Hôpital Marie Lannelongue

Henri Lachmann / Président
Pr. Elie Fadel / Président CME

Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux - Bagatelle

Gabriel Marly / Président du Conseil d'Administration
François Grateau / Président de la commission «Finance et Audit»
Dr. Pascal Paravis / Président CME

Groupe RESAMUT - UMGEGL

Jean-Christophe Baudin / Président
Antoine Catinchi / Directeur Général

Hôpital Saint Camille

Emmanuel Duret / Président
Dr. Véronique Collot / Présidente CME

Groupe Pavillon de la Mutualité - Mutualité Française de Gironde

René Martin / Président
Dr. Francis Dumas / Président CME

Hôpital Européen de Marseille - Fondation Ambroise Paré

Jean-Luc Dalmas / Directeur Général
Dr. Hervé Pegliasco / Président CME

Fondation de la Maison du diaconat de Mulhouse

Jean Widmaier / Président
Diego Calabro / Directeur Général

Institut Hospitalier Franco-Britannique

Patrick Leclercq / Président
Dr. Sylvie Plassard / Présidente CME

Groupe Hospitalier HSTV

Soeur Marie-José Villain / Présidente
Dr. Anne-Sophie Rouxel / Présidente CME

Lenval Hôpital pour Enfants

Philippe Pradal / Président
Dr. François de la Brière / Président CME

Centre Hospitalier de Bligny

Jean-Noël Mirabaud / Président
Dr. Jean-Baptiste Méric / Président CME

Hôpital Joseph Ducuing

Eric Fallet / Directeur
Dr. Gérard Giordano / Membre CME

Groupe Mutualiste EOVl

René Game / Président
Rémi Bouvier / Directeur Général

Infirmierie Protestante de Lyon

Hugues Labrosse / Président
Dr. Olivier Raspado / Président de CME